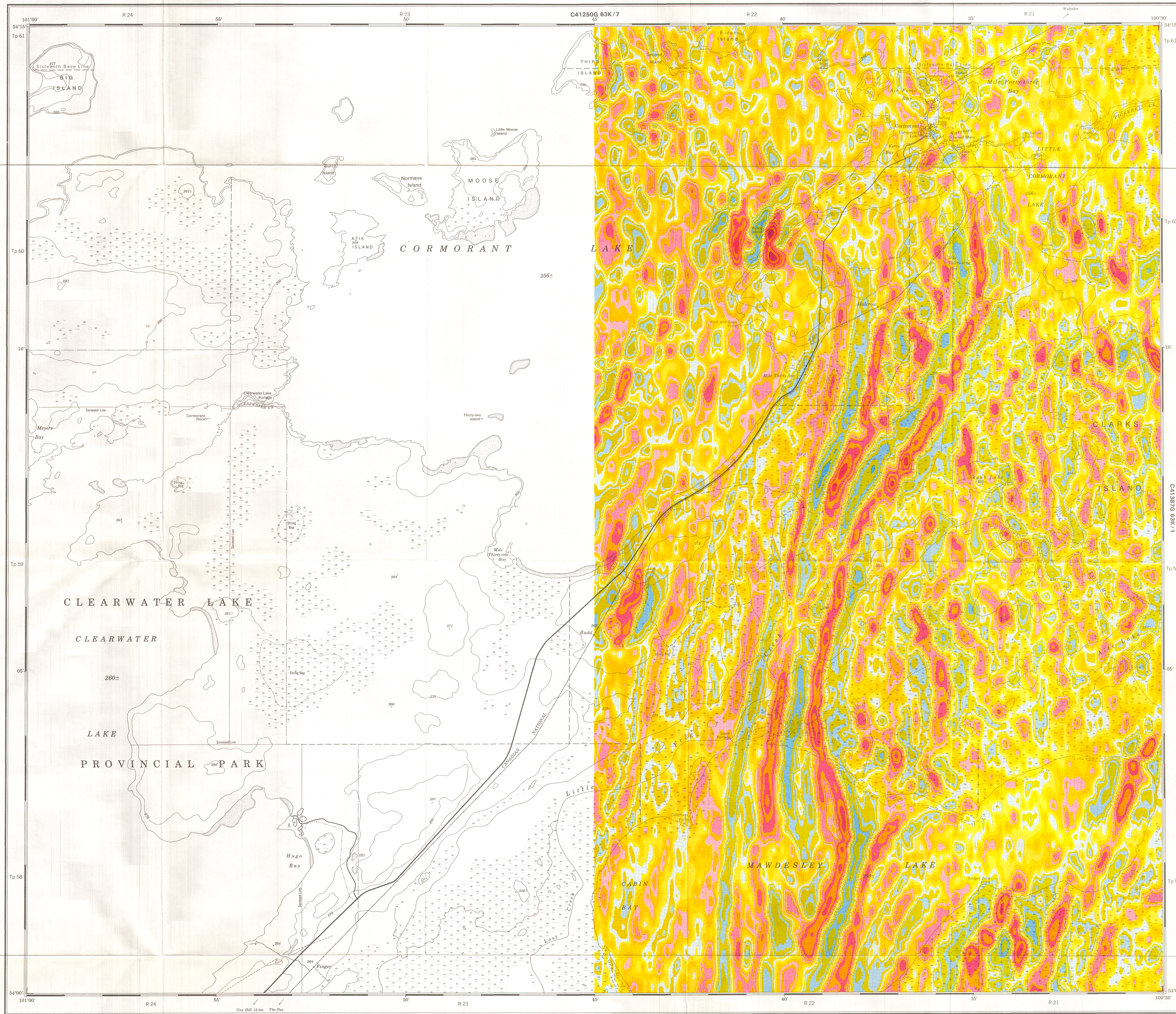


(gamma = anomalete in SI-unite)
 (gamma = anomalete en unités SI)

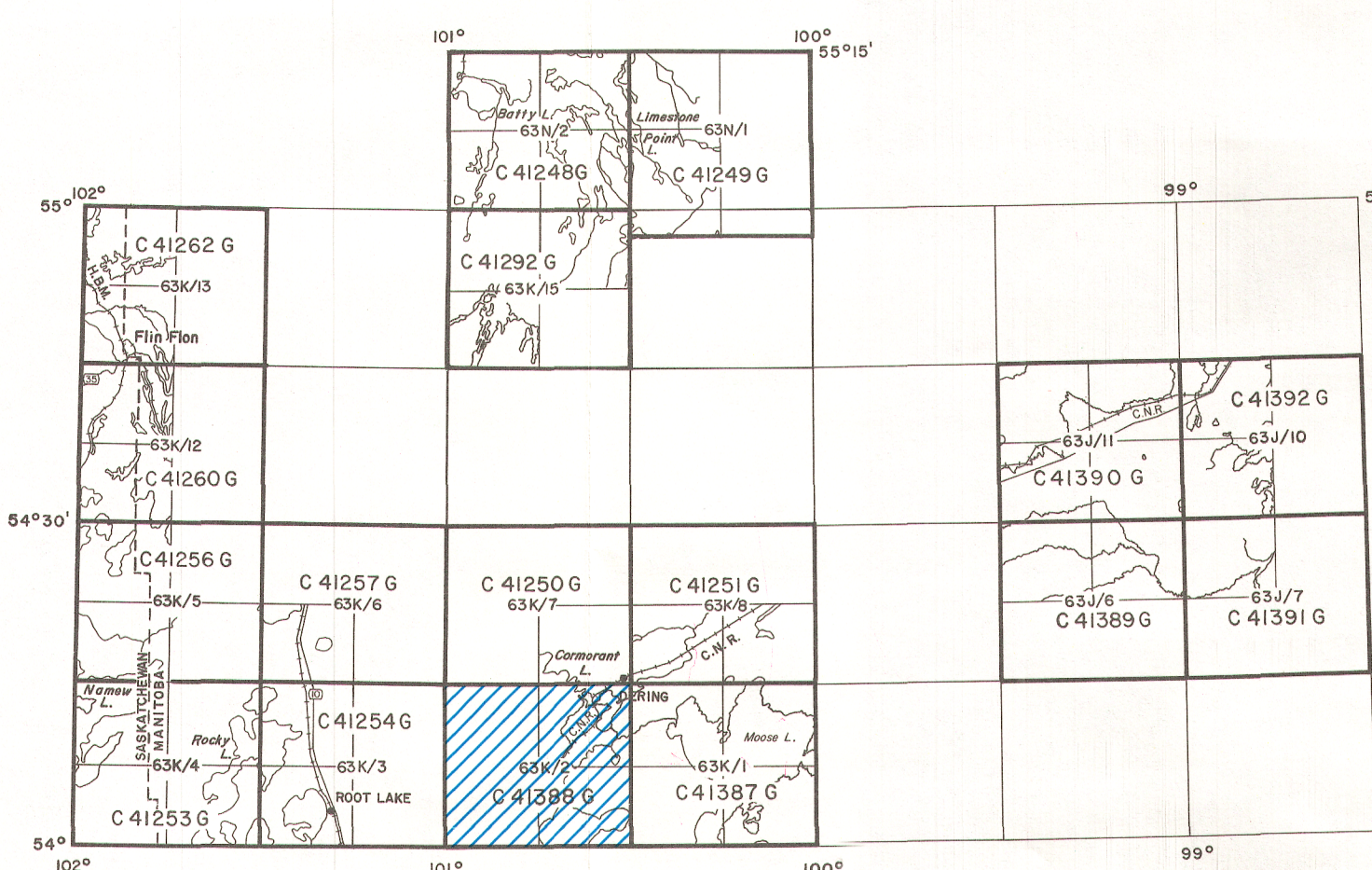
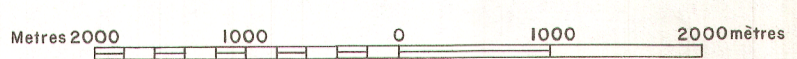


PUBLISHED 1988 PUBLIÉE EN 1988

AEROMAGNETIC VERTICAL GRADIENT MAP
 CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU GRADIENT VERTICAL

MAP C41388G CARTE
 CORMORANT
 MANITOBA

SCALE 1:50 000 - ÉCHELLE 1/50 000



INDEX MAP
 CARTE DE LOCALISATION

This map was compiled using the following computer automated techniques:
 Aeromagnetic digital data values were interpolated from the flight line data at the nodes of the regular grid covering the survey area. The gridded data (50m) were reinterpolated to a cell size of 0.2 mm at the colored map scale. A colour code was assigned to each cell according to the amplitude of the aeromagnetic value within the cell using the colour scale shown in the legend. The data matrix was output on an Appleton colour jet plotter to produce a colour field map identical to the one above. To permit colour printing, colour separations were made with the plotter to produce the red, yellow and blue components of the map on separate sheets.
 La présente carte a été réalisée au moyen de techniques automatisées informatiques. Les données numériques aéromagnétiques ont été interpolées à partir de données de lignes de vol, sur une grille régulière couvrant la zone de levé. Les données tracées sur la grille (50 m) ont été interpolées de nouveau pour correspondre aux carrés de 0,2 mm de côté à l'échelle des cartes en couleur. Un code de couleur a été attribué à chaque carré selon la valeur aéromagnétique de celui-ci, conformément à l'échelle des couleurs de la légende. La matrice de données a été placée sur un traceur à jet de couleur APPLETON afin de donner une carte en couleur identique à celle qui figure ci-dessus. Pour faciliter l'impression des couleurs, une séparation des couleurs a été réalisée séparément avec le traceur, ce qui a permis d'obtenir les composants rouge, jaune et bleu de la carte sur les coupures distinctes.

Contribution to Canada/Manitoba Mineral Development Agreement 1984-1989 or subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by Geological Survey of Canada.
 Contribution à l'Entente minière Canada-Manitoba sur l'exploitation minière 1984-1989 faisant partie de l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.

This map was compiled from data obtained as a result of an aeromagnetic gradiometer survey carried out by Kenting Earth Sciences Limited using a Piper Navajo aircraft (registration C-FFFF). Two 0.005 gamma resolution self-orienting cesium vapour magnetometers are mounted in the twin tail booms of the survey aircraft and are vertically separated by 1.83 metres. The survey operations were carried out from August 1986 to October 1986, at a flight altitude of 150 m mean terrain clearance. The average flight line spacing was 300 m. Control lines were flown at an average spacing of 5 km. Flight path recovery was effected using a vertically mounted 35 mm camera.
 During the compilation of the data, the vertical gradient values, which approximate closely the first vertical derivative of the earth's total field, were obtained by dividing the difference between the total field readings of the two magnetometers by their vertical separation. The vertical gradient data were then filtered with a digital operator to remove instrument noise and to level the data. Then the vertical gradient values were interpolated on a 50 m grid and contoured.
 All the data processing and plotting was done by Kenting Earth Sciences Limited except gridding and contouring which was done using the computer facilities of DataFiling Services Inc. The base used for this map was obtained from a National Topographic System 1:50 000 map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.
 The profiles shown on the back of this map represent the resultant VLF total field values, that is, the vector sum of the longitudinal, lateral and vertical components of the anomalous field, and the VLF quadrature component of the vertical anomalous field, generated by currents induced in near surface conductive material. The data was measured with a Herz Industries Totem 2A VLF receiver carried in the survey aircraft, and using the line transmitting station. The VLF transmissions from NLK Seattle, Washington, operating at 24.8 kHz and NSS Annapolis, Maryland, operating at 21.4 kHz, were utilized as the primary electromagnetic fields. For each profile, the datum utilized is the flight path of the survey aircraft.
 This type of presentation is utilized to enable the VLF data to be directly compared with the aeromagnetic data using a light table.
 Copies of this map may be obtained from the Geological Survey of Canada, Ottawa. The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.
 Cette carte a été compilée à partir des données enregistrées durant un levé aéromagnétique ou gradiométrique, réalisé par la Kenting Earth Sciences Limited, au moyen d'un aéronef du type Piper Navajo, immatriculé C-FFFF. Deux magnétomètres à vapeur de césium, d'une résolution de 0,005 gamma, à orientation automatique et séparés verticalement d'une distance de 1,83 m, sont montés dans deux longerons jumelés de la queue de l'aéronef utilisé. Les travaux de levé ont été réalisés entre août 1986 et octobre 1986, à une altitude de 150 m hauteur moyenne de vol au-dessus du sol. L'épandage moyen des lignes de vol était de 300 m tandis que les lignes de contrôle ont été volées avec un espacement moyen de 5 km. Le recouvrement des trajectoires de vol a été effectué à l'aide d'une caméra de 35 mm montée verticalement.
 Durant la compilation des données, les valeurs du gradient vertical s'obtiennent en divisant la différence des lectures du champ magnétique total enregistrées sur les deux magnétomètres, par leur séparation verticale. Le gradient vertical s'approche approximativement de la première dérivée verticale du champ terrestre total. Les données du gradient vertical sont alors filtrées, au moyen d'un opérateur numérique [digit] de façon à supprimer le bruit de l'instrument, et à ramener les données à un niveau de référence constant. Puis les valeurs de gradient vertical ont été interpolées sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté et ensuite les courbes de gradient ont été produites. Le traitement des données et le tracé des courbes ont été réalisés par Kenting Earth Sciences Limited. Les services d'ordinateur de la DataFiling Services Inc. ont établi la grille et produit les courbes magnétiques. La base de cette carte a été reproduite à partir d'une carte du Système de Référence Cartographique National à l'échelle de 1:50 000 publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.
 Les profils au verso de cette carte représentent la résultante des données du champ total de très basse fréquence (VLF), c'est-à-dire, la somme des composantes des vecteurs longitudinaux, latéraux et verticaux du champ anormal, et les composantes en quadrature de très basse fréquence (VLF) du champ vertical anormal, générées par les courants induits au matériau conducteur près de la surface du sol. Les données ont été mesurées à l'aide d'un récepteur Totem 2A VLF de la Herz Industries, installé sur l'aéronef utilisé pour le levé, et en utilisant la station de transmissions lignes. Les transmissions VLF de NLK Seattle, ou Washington, émettent sur une fréquence de 24,8 kHz, et de NSS Annapolis, ou Maryland, émettent sur une fréquence de 21,4 kHz ont été utilisées pour les champs électromagnétiques primaires. Pour chaque profil, la ligne de repère utilisée est la trajectoire de l'aéronef. Ce type de présentation est utilisé pour permettre de comparer directement les données VLF aux données aéromagnétiques sur une table lumineuse.
 On peut se procurer des exemplaires de cette carte à la Commission géologique du Canada, à Ottawa. Les données de levé utilisées pour compiler la présente carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût simple de recouvrement et de reproduction.